FARA
Fédération Associations Régionales Allocataires de la C. A. R. M. F.

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	PRÉSIDENT	TRÉSORIER NATIONAL
Mme Danièle VERGNON « la Barbaudière » 86600 LUSIGNAN Tel Port : 06 74 65 92 54 danielevergnon@yahoo.fr	Dr Jean-Pierre DUPASQUIER 6 rue Antoine Lumière 69008– LYON Tel Port : 06 62 07 26 91 jpierre.dupasquier@gmail.com	Dr Albert GRONDIN Les terrasses d'Oriane Bat A Rue Gabriel Péri 13400 AUBAGNE Tel Port : 06 42 75 57 24 ahgrondin@gmail.com

COMPTE RENDU de l' ASSEMBLEE GENERALE de la FARA

Dans le cadre du XVIIIème Congrès à Lyon

Mercredi 13 octobre 2021 à 15 heures

Cette Assemblée générale s'est déroulée à LYON dans le cadre du XVIIIème Congrès de la FARA à l'Hôtel Mercure Lyon centre château Perrache
Le Président de la FARA J.P. DUPASQUIER remercie les participants d'être venus si nombreux à cette belle réunion. Il remercie le président de l'AMVARA le Docteur Olivier ROUX et son équipe pour l'organisation
Il remercie le Docteur Olivier PETIT, premier vice- Président de la CARMF, Monsieur Henri CHAFFIOTTE Directeur de la CARMF d'avoir accepté d' intervenir au cours de cette réunion, le Docteur Jacques CHEVALIER pour son exposé sur l'histoire de la Médecine à Lyon et notre Invité surprise le Docteur Bernard ACCOYER.

Le Docteur DUPASQUIER rend hommage au Docteur Gérard GACON ancien Président de l'AMVARA RHÔNE ALPES , décédé le 22 août, éminent spécialiste de la chirurgie orthopédique , membre très actif de sa région et qui désirait tellement ce congrès dans sa ville de Lyon

➔EXPOSE de la SECRETAIRE *(avec diaporama)*

Conformément aux statuts, le secrétaire général doit informer l'assemblée, des activités de la FARA de l'année précédente depuis la dernière Assemblée Générale soit le 8 décembre 2020 et lui demander de valider les décisions prises en conseils d'Administration et en bureaux à la majorité simple, lors du vote sur le rapport moral

Actions de la FARA en 2020 /2021

- AG : 8 décembre 2020 (visio) et le 13 octobre 2021 ce jour .
- Conseils d'Administration 8 décembre 2020 visio , 26 mai 2021 (visio) et 12 octobre
- Bureaux en visio , 23 mars 2021 et le 15 septembre 2021

L'AG du 8 décembre 2020

- En juillet 2020 le ministère avait décidé le transfert du recouvrement des cotisations des médecins libéraux aux URSSAF/ACOSS. La FARA a adressé aux syndicats une demande d'intervention auprès du Ministère concerné pour obtenir le retrait de cette mesure qui a été mise en suspens
- La FARA a pris en compte le changement du mode d'élection pour les retraités de régional en départemental

- Aides spectaculaire Certains médecins ont eu une baisse de revenus, d'autres ont été contaminés et d'autres sont décédés : Suspension des cotisations, des majorations de retard Prise en charge des malades du covid dès le 1er jour, aide du FAS et aide de 2000€ en diminution des cotisations.
- Le nouveau site internet de la FARA configuré avec la société BEXTER est opérationnel.
- Le Congrès de Lyon les 5,6,7 octobre 2020 a été repoussé au 30- 31 mars 2021

CA du 8 décembre 2020.

Le Congrès de Lyon qui vient d'être repoussé avec ou sans régime universel.

Bureau du 23 mars 2021

- Période d'élections à la CARMF pour les Délégués puis pour les Administrateurs
- La FARA apportera son soutien aux candidats présentés par les régions (Art X modifié)
- Valeur du point. : le RCV suite à la crise ne sera pas augmenté (69.70€)
- L'ASV a été augmenté de 0.4% Le RB a été augmenté de 0.4 %

CA du 26 mai 2021 en visio

- **Vote-sondage FARA** à bulletin secret pour les élections primaires des administrateurs
- 3 Candidats éligibles comme titulaires et 2 comme suppléants : Elus les Drs Wolff, Leton, Pelaudeix, Rivoalan et Maviel

BUREAU du 15 septembre 2021

- CONGRES Modifications des visites et des chambres avec un 2eme hotel le CHARLEMAGNE »

RELATIONS de la FARA avec

1) Les Associations régionales

Les informations sont communiquées aux Présidents des 16 associations par mail ou courrier ou sur le site FARA **www.retraite-fara.com** ou par la Newsletter FARA

- ***les modifications dans les régions***

➔les présidents

Région 2 Dr Patrick POCHET

Region 3 Dr Luc HAURY

Region 6 Dr Olivier ROUX a succédé au Docteur G GACON

Region 7Dr J P COLIEZ

Region 8 Mme le Dr Nicole PUECH

Region 9 Dr J Marie SCHOULER

Region 10 le Dr Jean BAILLY a succédé au Professeur J VISSET

Region 16 le Dr Michel BRETAGNE a succédé au Docteur G MONTEBELLO

➔Membres Supplémentaires

Région 10 Docteur Christian GEORGES

Région 16 Docteur Jean louis SPARANO

➔Secretaire

Region 8 mme Nadine ALVEZ MACHADO

Region 3 Mme Francoise REGIN

➔Tresoriers

Region 8 Francoise DUFRIER

- ***Actions pour faire connaître nos Associations***

1-Éditorial du Président de la FARA diffusé dans la lettre CARMF-FARA

2 Réunion CARMF ET Associations

3- Par les CNOM qui acceptent de diffuser des informations sur leur site internet

2) Relations avec la CARMF

*Les administrateurs FARA sont tous membres de la CARMF

*Le séminaire 2020 qui devait avoir lieu aussi à Lyon en mai a été repoussé au 4,5,6 juin 2021

*L'AG de la CARMF aura lieu à Paris le 23 octobre et la journée des délégués le 22 octobre.

*Organisation de réunions d'information par la CARMF et les Délégués de la région.
*Les Elections des Délégués des **Retraités** se feront sur le mode départemental

3) A**vec les Pouvoirs Public**s **.AVEC LES SYNDICATS avec les autres structures**

Elections départementales pour les Délégués La décision a été actée le 5 octobre 2020

la CNRPL Le Président de la FARA a été invité à l'AG avec le Dr LETON membre du Bureau de la CNRPL.

l'AFEM Aide aux Famille et Enfants de Médecins .Chaque année la FARA fait un don de 2000€

EXPOSE du TRESORIER (Dr Albert GRONDIN),avec *diaporama*

Comme les années précédentes les comptes de 2020 ont été contrôlés et validés par la societé d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Stéphane ZARIFI qui établit la balance générale

Le bilan Actif/Passif

➔**Frais de fonctionnement** 2020 pour un total de **20922,43**

Fourniture de bureau	579.30
Frais d'AG	9327.96
Secrétariat	373.96
Honoraires	1132.00
Assurances	1531.52
Cotisation CNRPL	2000.00
Solidarité (DONS)	2000.00
Déplacements	1042.21
Hébergement-Restauration	905.81
Frais postaux	1441.60
Frais Tenue de compte	122.40
Location GOMED	840.00

➔**Recettes**

Produits financiers	483.77
Cotisations	24248.00
TOTAL	**24731.77**

➔**Solde Recettes/dépenses**

Recettes	24731.77
Dépenses	20922.43
SOLDE (Positif)	**3809.14**

Compte tenu de l'évolution positive du compte et malgré la baisse notable des adhérents le CA du 12 octobre 2021 a décidé de maintenir la cotisation à son niveau actuel soit **5 €** pour les retraités et **2.5 €** pour les Conjoints survivants

➔B**udget prévisionnel pour 2021**

Le budget 2021 sera équilibré à **22680€** pour les dépenses et les recettes

➔VOTES

QUITUS au Trésorier à l'unanimité
VOTE sur le rapport moral à l'Unanimité

EXPOSE du Docteur Olivier PETIT 1ER Vice-Président de la CARMF

avec diaporama

REFLEXIONS

. **1) la CARMF est toujours présente pour :**

- garantir le niveau des retraites dans le futur

Pour le RCV la gestion est assurée par la CARMF pour 45 % de la retraite
Pour l'ASV la gestion est assurée par l'Etat et les syndicats pour 34% de la retraite
Pour le RB avec gestion par la CNAVPL et l'Etat pour 21%

- préserver la solidarité intergénérationnelle avec le Régime ID , la CRA, le FAS

2) PRECISIONS sur le Système universel de retraite

Il y a eu des **échanges à ce sujet** avec le HCRR, le Ministère, les syndicats, la CARMF **mais pas de négociations**

➔En **juillet 2018** les 42 caisses devaient fusionner en une seule !
Avec Plafond de cotisation à 3 PSS (soit environ 120000€ englobant nos 3 régimes.
Avec taux de cotisation de 28.12% **et** une cotisation de solidarité sans droit de 2.81 %
La cotisation de solidarité passe pour nous de 5% à 10%
Le devenir des réserves ? Elles sont inaliénables selon le conseil constitutionnel sauf pour maintenir le niveau de retraite future des médecins
Peut- on avoir la garantie de la valeur du maintien de nos allocations avec projections actuarielles? Le financement est toujours remis à plus tard…dans le « **flou** »
La CARMF qui ne maitrisera plus rien peut en déduire :
Perspective de baisse de 20 % des cotisations MAIS de 30% des allocations
Ill faudra alors une cotisation supplémentaire et sera-t-elle obligatoire ou facultative ?
Que deviendra l'avantage non conventionnel dans ce RU ?
Le médecin va payer2 fois Baisse de 25% de la retraite depuis 1999 et en plus des majorations de cotisations et si le RU n'est pas équilibré une baisse de la valeur du point
La CARMF demande aussi l'autonomie du FAS et de la solidarité interprofessionnelle

➔**septembre 2019**
Les cotisations des professions libérales seraient versées aux URSSAF. refus de la CARMF

➔**Décembre 2019**

1. Création de 2 catégories : les Retraités et les futurs retraités, qui eux rentrent à 100% dans le RU , avec 2 valeurs de points, qui seront gérés par qui ?
2. Toutes les générations sont concernées par le **flou** depuis 2 ans
3. La retraite survivra t- elle au Covid ?
4. Le transfert des cotisations est toujours présent et surtout avec le RSPM (régime simplifié des professions médicales)

➔Avec la CARMF on sait ce que l'on a grâce à des projections à 40 ans au moins, chaque année réévaluées, et à son Conseil d' Administration qui veille aux intérêts des cotisants et des allocataires

EXPOSE de MONSIEUR Henri CHAFFIOTTE
DIRECTEUR de la CARMF*(avec diaporama)*
REFORME des RETRAITES

➔Quels sont les principes du régime universel

* Système par répartition et en points
* Remplace les 42 régimes de retraite actuels y compris les RCV et ASV des Médecins
* Un euros cotisé donne les mêmes droits dans toutes les professions
* Age minimum de 62 ans et âge d'équilibre de 64 ans

- Concerne les générations 1963 et suivantes Rendement unique de 5.5%
- Bonification de la retraite pour travail au- delà de l'âge limite
- Création d'une cotisation de solidarité sans droit
- Création d'un fond de réserve.
- Respect des provisions techniques et paiement des droits du passé

Conséquences sur le Taux de cotisation du RU (professions libérales)

- Entre 0 et 1 PSS 28.12%
  entre 1 et 3 PSS 12.94
  au-delà 2.81 cette cotisation n'ouvre pas de droit
- ce sont les revenus les plus faibles qui seraient les plus pénalisés avec une baisse des retraites de 30 % et chez les salariés l'écart de serait moindre

Les droits familiaux

- Majoration pour enfants 5% dès le premier
- Pensions de réversion 70% de la retraite du couple

➔Organisation du Régime Universel (une ordonnance réglera les règles)

- La caisse de CNRU (caisse nationale de retraite universelle) sera créée dès décembre 2020
- Elle unifiera la CNAV et l'AGIRC- ARCCO

Les divers acteurs

les organismes actuels pourront participer à la gestion du système

- le système universel ne veut pas dire caisse unique
- Des organismes associeront les diverses professions

Quel sera le financement du SUR ??

- Les cotisations resteront affectées dans les régimes ou les assurés sont affiliés
- Les réserves restent la propriété des caisses complémentaires actuelles

➔Application progressive du système universel

- Nouvelles règles dès 2022 pour les assurés nés à partir de 2004
  ou 2025 pour ceux nés à partir de 1975 ou à ceux âgés de 45 ans en 2020
- Ces générations seront décalées pour les assurés bénéficiant d'âges d'ouverture des droits anticipés
- Les droits constitués avant l'intégration au RU seront garantis

AIDES pour le COVID

Pour les cotisations

➔ Suspensions er report de certains prélèvements jusqu'en 2022
➔Suspension des majorations de retard
➔Suspension de procédures d'exécution des cotisations avant 2020

Aide exceptionnelle aux cotisants

➔Aide jusqu'à 2007€ aux cotisants affiliés au 1/04/2020 et à jour de leurs cotisations.
Ceci pour 225 M€ pour 120095 bénéficiaires

Aide du FAS

➔Complément de l'indemnisation de l'ass. maladie à hauteur de celle versée par la CARMF.

➔Aide aux Conjoints survivants de médecins en cumul décédés du Covid de **19000€**

➔Aide de la CARMF aux médecins atteints du Covid et aux vulnérables qui ne pouvaient pas travailler compte tenu u contexte par autorisation de la DSS le 19 mars 2020

➔Indemnisation des arrêts de travail

Ceci pour 4865 médecins dont 437 en cumul

➔Indemnisation des arrêts de travail dus à la Covid pour les actifs et pour les cumuls sans délai de carence avec restriction de temps.

Ceci pour 2000 médecins dont 123 en cumul

CONCLUSION DE LA CARMF

➔ la réforme est inacceptable

- La retraite des jeunes générations sera insuffisante
- Les médecins libéraux seront plus impactés que les salariés
- Les réserves du RCV seront insuffisantes pour garantir les droits des générations nées avant 1975 car consommées rapidement

➔Elle propose :

- Une retraite à étages avec
- Un RU plafonné à 1 PASS
- Avec une retraite complémentaire pour maintenir un niveau de retraite convenable.

➔ Notre invité surprise le Docteur Bernard ACCOYER

Médecin lyonnais ORL de la Haute Savoie, ancien député de 1993 à 2007,Président de l'Assemblée nationale de 2007 à 2012 ,maire d'Annecy de 1989 à 2016 a été le témoin de plusieurs réformes sur les retraites au cours de ses mandats .
Il nous en fait le récit

En 1993 réforme Balladur *qui excluait la fonction publique*
En 1995 sous CHIRAC la réforme Juppé
En 2003 Raffarin avec l'allongement des cotisations
En 2003 La réforme FILLON sur le régime de base
En 2010 la reforme d'Eric WOERTH qui repousse l'âge de 60 à 62 ans

➔ Pour clôturer cette Assemblée le Docteur Jacques CHEVALIER a fait un exposé sur l'enseignement de la Médecine à Lyon au fil des âges.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette Assemblée générale
Avec mes sentiments dévoués et amicaux

Danièle VERGNON
Secrétaire Générale

Docteur JP DUPASQUIER
Président de la FARA